

André Philippe M. Mutel, o.s.s.m.
Peter Freeman

CÉRÉMONIAL DE LA SAINTE MESSE

à l'usage ordinaire des paroisses



suivant le missel romain de 2002
et la pratique léguée du rit romain

CÉRÉMONIAL DE LA SAINTE MESSE
À L'USAGE ORDINAIRE DES PAROISSES

ANDRÉ PHILIPPE M. MUTEL, O.S.S.M.
PETER FREEMAN

**CÉRÉMONIAL DE LA SAINTE MESSE
À L'USAGE ORDINAIRE DES PAROISSES**

*suivant le missel romain de 2002
et la pratique léguée du rit romain*

ÉDITIONS ARTÈGE

Cet ouvrage provient du site **www.ceremoniaire.net** qui met à la portée d'un large public un choix significatif de textes sur la liturgie, tant classiques que récents, permettant de mieux connaître la liturgie romaine et de la vivre dans un esprit authentique, garant de la qualité du service divin.

© André Philippe M. Mutel O.S.S.M. et Peter Freeman

© Éditions Artège, 2^e édition, Mai 2012

ISBN : 978-2-916053-95-0

ISBN pdf : 9791033604075

Éditions Artège

11, rue du Bastion Saint-François – 66000 Perpignan

www.editionsartege.fr

Abréviations

CE 1984 : *Cæremoniale Episcoporum* restauré par décret du II^e concile œcuménique du Vatican, édition typique du 14 septembre 1984. La plus récente *Reimpressio emendata*, du 8 octobre 2008, renferme un certain nombre de changements, tout comme les réimpressions précédentes de 1985 et de 1995 ; cependant, ces changements ne concernent pas les parties citées par le présent ouvrage, de sorte que les citations données de l'*editio typica* de 1984 se vérifient encore dans l'édition de 2008.

CE classique : *Cæremoniale Episcoporum* dans ses diverses éditions typiques et impressions de 1752 à 1948.

CIC 1983 : *Codex Iuris Canonici*, promulgué le 25 janvier 1983 par la Constitution Apostolique *Sacræ disciplinæ leges* du vénérable Jean-Paul II.

De defect. 1962 : texte liminaire *De defectibus in celebratione Missæ occurrentibus*, dans l'édition typique de 1962 du *Missale Romanum*.

De fest. pasch. : lettre circulaire *De festis paschalibus*, sur la *Préparation et la célébration des Fêtes pascales*, Sacrée Congrégation pour le Culte divin, 16 janvier 1988.

IGMR 2002 : texte liminaire *Institutio generalis Missalis Romani*, dans l'édition typique de 2002 du *Missale Romanum*. La plus récente

editio typica tertio emendata du Missel Romain, datée du 6 octobre 2008, introduit de minimes changements dans l'IGMR : dans ces très rares cas nous indiquons *IGMR 2008*.

MR 2002 : l'édition typique de 2002 du *Missale Romanum* (ou, de manière semblable, d'une autre année, e.g. *MR 1970*) ; le plus souvent, il s'agit de référencer les rubriques disposées dans le Propre d'un jour particulier (par exemple : *MR 2002, Rameaux*).

NUAL 2002 : texte liminaire *Normæ universales de Anno liturgico et de Calendario*, dans l'édition typique de 2002 du *Missale Romanum*.

OM 2002 : les rubriques distribuées dans l'Ordinaire de la Messe, ou l'*Ordo Missæ*, dans l'édition typique de 2002 du *Missale Romanum*.

Rit. conc. 1965 : *Ritus concelebrationis et Communionis sub utraque specie*, Sacrée Congrégation des Rites, 7 mars 1965 ; figure en tête de l'édition de 1965 du *Missale Romanum*.

Rit. serv. 1962 : texte liminaire *Ritus servandus in celebratione Missæ*, dans l'édition typique de 1962 du *Missale Romanum*.

Red. Sacr. : Instruction *Redemptionis Sacramentum*, Sacrée Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des Sacrements, *sur certaines choses à observer et à éviter concernant la très sainte Eucharistie*, 25 mars 2004.

Préface

Le pape Jean Paul II avait souvent insisté sur la nécessité, pour retrouver le sens de la liturgie, de respecter les prescriptions liturgiques : « [...] l'obéissance aux normes liturgiques devrait être redécouverte et mise en valeur comme un reflet et un témoignage de l'Église une et universelle, qui est rendue présente en toute célébration de l'Eucharistie. Le prêtre qui célèbre fidèlement la Messe selon les normes liturgiques et la communauté qui s'y conforme manifestent de manière silencieuse mais éloquente, leur amour pour l'Église » (*L'Église vit de l'Eucharistie* n. 52). C'est ainsi qu'il demandait à la Congrégation pour le culte divin de préparer un document, *Redemptionis Sacramentum*, publié le 25 mars 2004, « pour renforcer ce sens profond des normes liturgiques ».

Sans doute le Missel promulgué en 1969 par le pape Paul VI, en application de la réforme liturgique préconisée par le Concile Vatican II, apporte-t-il quelques nouveautés : les rubriques ne concernent plus seulement le célébrant, comme dans le Missel précédent, mais aussi les fidèles appelés à une « participation active, consciente et fructueuse à la liturgie ».

Il reste que les rubriques, beaucoup plus succinctes que dans le Missel de 1962, souvent évasives et sujettes à des interprétations parfois douteuses, contraignent célébrant et fidèles

à l'improvisation, chaque fois qu'elles ne donnent pas les précisions requises. Ce « flou prescriptif » a pu donner lieu à une sorte « d'obligation de créativité », voire à des « déformations à la limite du supportable », comme le déplorait le pape Benoît XVI, dans sa lettre aux évêques accompagnant le motu proprio *Summorum Pontificum*, du 7 juillet 2007. Sans compter le risque de mettre en péril l'unité de la communauté ecclésiale par la multiplicité des manières de célébrer ainsi induites.

C'est dire combien le « Cérémonial de la sainte Messe à l'usage ordinaire des paroisses » que j'ai la joie de préfacer, en comblant un vide, rendra un véritable service à tous ceux qui veulent retrouver le sens et l'esprit de la liturgie dans la forme ordinaire du rite romain.

Dans une grande fidélité aux intentions exprimées dans les livres liturgiques rénovés et en s'attachant aux rubriques qu'ils contiennent, les auteurs ont cherché à préciser les manques en recourant, selon une « herméneutique de la continuité » promue par Benoît XVI, aux gestes pérennes de la liturgie romaine, tels qu'ils étaient codifiés dans le Missel antérieur. Ce faisant, ils proposent une application concrète de la volonté exprimée par le Saint-Père que les deux formes d'usage du rite romain puissent s'enrichir réciproquement : « Il est bon pour nous tous, précisait-il, de conserver les richesses qui ont grandi dans la foi et dans la prière de l'Église, et de leur donner leur juste place », tant il est vrai que « l'histoire de la liturgie est faite de croissance et de progrès, jamais de rupture ».

La précision de ce cérémonial, jusqu'à l'attention aux moindres détails, loin de sacrifier à aucun rubricisme, a pour objet de mieux incarner dans la célébration le grand souffle du mouvement liturgique, c'est-à-dire *l'esprit de la liturgie* qui rejoint, au-delà de la raison froide ou de la sensibilité exacerbée, l'âme même de l'Église, dans la tradition continue et rénovée à laquelle faisaient référence les pères conciliaires dans leur souci de promouvoir une réforme sage et prudente de la sainte liturgie.

Une attention renouvelée aux rubriques du Missel est au service de ce que Benoît XVI appelle *l'ars celebrandi* « qui découle de l'obéissance fidèle aux normes liturgiques dans leur totalité » et constitue « le premier moyen de favoriser la participation du Peuple de Dieu au Rite sacré » (*Sacramentum Caritatis*, n. 38). Le Saint-Père affirmera encore : « Pour un *ars celebrandi* correct, il est tout aussi important d'être attentif à toutes les formes de langage prévues par la liturgie : parole et chant, gestes et silence, mouvements du corps, couleurs liturgiques et vêtements ». Et d'ajouter : « La simplicité des gestes et la sobriété des signes, effectués dans l'ordre et dans les moments prévus, communiquent et impliquent plus que le caractère artificiel d'ajouts inopportuns » (*Ibid.* n. 40).

Là où les gestes, en nous venant du fond des âges, en particulier de l'âge d'or de la liturgie romaine, avaient l'art de nous immerger d'un coup dans le Mystère en nous faisant sortir du monde profane, on a mis en lieu et place, faute de rubriques précises et de formation liturgique solide, des gestes fabriqués, stéréotypés, empruntés à la vie ordinaire et incapables d'ouvrir à la transcendance du Mystère célébré. Un des moyens de sortir de la crise est assurément de retrouver la beauté de cette gestuelle sacrée qui a traversé les siècles et que la forme ancienne du rite romain nous a transmise, sans qu'elle ait été abolie sous prétexte qu'elle est simplifiée dans le nouveau Missel. L'expérience prouve en tout cas que, loin de contraindre le célébrant, la précision de ces gestes rituels le libère au contraire pour l'engager pleinement dans le Mystère qu'il célèbre et donne aux fidèles eux-mêmes une plus grande liberté intérieure pour rejoindre la présence du Christ Seigneur. Le poids noble et solennel du rituel hiératique de l'ancien Missel portait le célébrant à s'effacer devant Celui qu'il a pour mission de manifester au monde. Tandis que l'absence d'un rite codifié condamne le célébrant à une créativité risquant d'attirer les regards davantage sur sa personne que sur celle du Christ dont il est appelé à être le ministre et le sacrement.

C'est dire combien cet ouvrage est bienvenu. Voici en effet une synthèse claire, complète et détaillée des gestes, paroles, mouvements, qui aidera les ministres ordonnés et tous ceux qui veulent connaître la liturgie romaine de l'intérieur à s'imprégner de ce développement qui, au fil des siècles, a enrichi la « *lex orandi* ».

Enfin, la visée de cet ouvrage est incontestablement éducative avec des propositions originales concernant, par exemple, la participation chantante des enfants ou la catéchèse « appropriée et continue » à propos de la réception de la Sainte Communion. Bref, une mine et un outil dont la consultation aisée ne manquera pas de faciliter la préparation et la célébration d'une liturgie digne d'un si grand mystère : l'Eucharistie « source et sommet de toute la vie chrétienne ».

Puissent les pasteurs et les équipes liturgiques accueillir avec joie ce cérémonial et le mettre en pratique avec empressement, tant pour la célébration que pour la formation des fidèles, dans la vie ordinaire des paroisses.

✠ Marc Aillet

Évêque de Bayonne, Lescar et Oloron

Introduction

On peut se demander quelle est l'utilité de publier un nouveau livre sur les rites de la Messe, depuis qu'a paru en 2008 la traduction française de la Présentation Générale du Missel Romain de 2002. Tout n'est-il pas dit dans cet ouvrage intitulé de façon stimulante *L'Art de célébrer la Messe* ¹ ?

À l'évidence, non. Bien des points qui étaient détaillés dans les ouvrages de référence en usage jusqu'à la réforme conciliaire ne sont pas précisés dans les livres actuels (que ce soit dans les rubriques du Missel ou dans la Présentation Générale). Dans certains cas, on pourra se reporter au *Cérémonial des Évêques* ² qui donne des indications complémentaires parfois fort utiles, lesquelles ne sont pas réservées à la Messe célébrée par l'Évêque. Mais il existe encore de très nombreux sujets sur lesquels rien n'est dit : comment manier l'encensoir ? quelle est la position des mains du prêtre pendant la consécration et à l'élévation ? que fait-on de la pale si on en use ? etc., etc.

1 – *L'Art de célébrer la Messe*, Présentation Générale du Missel Romain, 3^e édition typique 2002, Préface de Mgr Robert Le Gall, Desclée-Mame, Paris, 2008.

2 – *Cérémonial des Évêques*, restauré par décret du 2^e Concile œcuménique du Vatican et promulgué par l'autorité du pape Jean-Paul II, traduction française, Desclée-Mame, Paris, 1998.

On peut se demander aussi s'il est très nécessaire de pousser si loin l'examen de ces questions et si l'absence d'indications plus précises ne traduit pas un désir de laisser une marge d'appréciation à chaque prêtre qui célèbre, selon la nature de l'assemblée et l'humeur du jour. De toute évidence, c'est bien ainsi que beaucoup ont compris l'intention de l'Église, surtout au moment de la publication de l'*Ordo Missæ* de 1969, dont les rubriques semblaient moins contraignantes. Certains disent encore l'impression de libération qui a été la leur à ce moment-là et il est clair qu'ils ne sont pas prêts à se plier à une codification qu'ils estiment définitivement périmée. C'est pourquoi, dans les dernières années, les rappels à l'ordre de l'autorité (qui se sont faits plus nombreux et plus explicites dans la seconde moitié du pontificat de Jean-Paul II) ont-ils été salués par une royale indifférence, quand ce n'est pas une claire hostilité.

Curieusement, ce qui est en train d'arriver aujourd'hui dans l'Église (on se limitera à l'Église de France) semble quelque peu différent : ce n'est plus un éloignement vis-à-vis des règles, ce serait plutôt leur prolifération anarchique. Car, devant le vague de la codification officielle, il est clair que chaque groupe constitué, chaque communauté, parfois chaque prêtre ou chaque évêque compose son bouquet de règles prises pour certaines aux rites orientaux, pour d'autres à des souvenirs erronés de la forme extraordinaire du rite romain, pour d'autres encore à des habitudes érigées en principes. Et ces manières de faire, perçues souvent comme des signes identitaires, ou des marques de loyauté à l'égard d'un supérieur, sont défendues jalousement et menacent de se perpétuer. Ce mouvement témoigne, à sa façon, de la nécessité de combler le vide et de trouver des manières de mettre en valeur les moments importants de la liturgie. Mais il témoigne aussi de la faiblesse du système, où, à défaut de données sûres, on se croit obligé d'inventer, le plus souvent en empruntant de droite et de gauche, sans souci de cohérence. Bien des prêtres jeunes avouent leur désarroi devant un rite dont ils n'ont plus les clefs et qui leur paraît indéfiniment modifiable.

La référence à la « pratique léguée du rite romain » que l'on trouve dans les textes les plus récents³ pourrait être une manière de sortir de l'impasse. Cette indication, qui n'a l'air de rien, ouvre une toute nouvelle perspective, celle précisément d'une réforme sans rupture qui est suivie dans les chapitres qu'on va lire. Elle nous amène à penser que le rite romain, malgré la profonde mutation enregistrée en 1969, existe toujours et qu'il forme un tout. Mieux : que son expérience séculaire peut contribuer à former le jugement des acteurs de la liturgie d'aujourd'hui, tout en respectant les orientations prises depuis le Concile Vatican II.

Ce faisant, il ne s'agit pas d'ajouter subrepticement de nouvelles règles, plus ou moins inspirées de l'ancien, qui viendraient combler les lacunes des livres actuels. Il est évident que les auteurs, pas plus que chacun d'entre nous, n'ont l'autorité requise pour édicter des prescriptions ayant force de loi. Mais tout dans la liturgie n'est pas réglé par des lois disciplinaires. C'est là sans doute qu'il importe de faire quelques réflexions de fond pour tenter de sortir du malaise qui entoure depuis un demi-siècle le côté normatif de la prière liturgique.

DU BON USAGE

Certains d'entre nous ont été formés à la pratique du français littéraire par un ouvrage de Maurice Grévisse dénommé *Du bon usage*, paru pour la première fois en 1936 et sans cesse réédité depuis.⁴ Ce n'était pas une grammaire normative, moins encore un acte officiel émanant de l'Académie française, par exemple, c'était une mine d'informations, donnant des références dans la littérature classique et contemporaine, pour étayer un jugement sur l'emploi de telle tournure ou telle règle d'orthographe. Le présent ouvrage me semble s'inscrire dans cette logique et c'est là son intérêt.

3 – *Institutio Generalis Missalis Romani* (publiée en tête du Missel de 2002), n. 42.

4 – Maurice Grévisse, *Le Bon Usage*, quatorzième édition par André Goosse, de Boeck, 2007.

Au lieu d'exiger de l'autorité de l'Église qu'elle s'engage davantage dans la remise en ordre de la liturgie, il faut sans doute travailler d'abord, à la base, à sa mise en valeur. Car, il ne s'agit pas tant d'une question de loi que d'un problème de compréhension. Selon une image affectionnée par l'un des auteurs de ce livre, la liturgie est comme une langue vivante, que l'on n'apprend pas à parler autrement qu'au contact de ceux qui la parlent déjà. Trouver des maîtres sûrs est déjà un point de départ précieux. Les règles de grammaire sont utiles à connaître, non parce qu'elles nous diraient toujours ce que nous avons à dire et comment le dire, mais parce qu'elles nous font accéder d'un coup à tout un acquis d'expériences, qui facilite notre adéquation au génie de la langue que nous avons à parler.

Pendant des siècles, l'art de célébrer s'est transmis de prêtre à prêtre et, si la codification des rites et des formules s'est faite de bonne heure, c'était plutôt comme une manière de préserver les bons usages et d'éviter les déformations. Le *Ritus servandus* (« le rite à observer »), publié régulièrement avec le Missel romain jusqu'en 1962,⁵ n'était que la mise en ordre de l'usage le plus éprouvé pour célébrer la sainte Messe, il n'était pas rare qu'il soit lu au cours des retraites sacerdotales, pour remettre en mémoire « le bon usage » à tous les praticiens de la liturgie. L'intervention disciplinaire de l'Église dans ses plus hautes instances est un fait moderne, toujours inconnu des Églises orientales. Il faut attendre l'intervention de saint Pie X en 1911 pour voir d'un coup rendu caduc un usage séculaire et une nouvelle organisation du rit remplacer *ex abrupto* l'ancienne (il s'agissait en l'occurrence de la disposition des psaumes de l'office divin).

L'idée que la liturgie, comme acte de religion dû à Dieu, prendrait sa valeur de l'obéissance à des règles fixées arbitrairement par l'autorité supérieure n'est pas réellement traditionnelle. Qui pourrait penser sérieusement qu'il suffirait d'un acte pontifical pour transformer n'importe quelle récitation en prière liturgique ?

5 — Traduction par Mutel et Freeman : *Rites à observer dans la célébration de la messe, textes du missel de 1962 et nouvelle traduction*, Adoremus, Perpignan, 2007.